

Paris, le 22 septembre 2016

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DU CONTRÔLE FISCAL

Sous-direction de l'Organisation du contrôle fiscal

Bureaux CF-1A et CF-1C

86-92, allée de Bercy – Télédock 937 et 933

75574 PARIS cedex 12

Affaire suivie par Philippe SCHALL / Frédéric FARRE

philippe.schall@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 01 53 18 22 02

frederic.farre@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 01 53 18 08 75 - ☎ 01 53 18 05 87

Référence : FF n° 661/2016

Dossier : CF1/2016/07/3900

Circulaire
Instruction
Note de service

Le Directeur Général des Finances Publiques

à

Mmes et MM. les Délégués du Directeur Général
Mmes et MM. les Directeurs régionaux et départementaux
des Finances publiques
Mmes et MM. les Directeurs des directions et services
à compétence nationale ou spécialisés

Objet : Généralisation des pôles de programmation du contrôle fiscal.

Résumé : Pour aider l'ensemble des brigades de contrôle fiscal à programmer leurs contrôles, il a été décidé d'implanter dans chaque DIRCOFI un pôle de programmation spécialisé en matière d'analyse risque.

Ces pôles sont chargés de diffuser à tous les PCE de l'inter-région des listes de dossiers annotés de cotations d'analyse risque afin d'enrichir leur programmation.

Ces pôles sont mis en place selon les modalités décrites dans cette note.

Date d'entrée en vigueur : septembre 2016.

1. L'objectif des pôles de programmation

Il s'agit de compléter la programmation « événementielle » ou issue des services de la recherche par des propositions issues de l'analyse-risque.

Les expérimentations engagées depuis près d'un an dans les DIRCOFI Nord et Sud-Pyrénées montrent que des pôles dédiés à l'analyse-risque permettent d'améliorer la programmation. Ces expérimentations ont aidé à bien configurer l'organisation à venir des pôles et à définir leur mission dans le cadre d'un cahier des charges ci-joint.

Les pôles travailleront au profit de la totalité des directions de leur inter-région. Ils veilleront à collaborer étroitement avec elles sur l'identification des risques, la qualité des listes fournies et les résultats attendus.

Ils bénéficieront du soutien du « bureau de la programmation et des échanges internationaux » au service du contrôle fiscal dont ils mettront en œuvre localement les orientations. Leurs travaux pourront notamment s'appuyer sur les bases de données dont disposent ce bureau afin de mettre à profit les possibilités de recoupements et d'analyse qu'elles permettent.

2. L'organisation et le fonctionnement des pôles de programmation

Le pôle de programmation n'est pas une nouvelle structure en tant que telle. Son positionnement au sein de la DIRCOFI est laissé à l'appréciation du directeur. S'il est rattaché à la BEP, ses missions sont en tout état de cause distinctes de celle-ci, le pôle devant être exclusivement consacré aux travaux d'analyse risque inter-régionaux.

Piloté par un cadre A+, il est constitué d'une équipe d'agents A et B qui se spécialiseront sur le requêtage libre et l'analyse fiscale. Le pôle sera constitué à partir des renforts d'emplois alloués aux DIRCOFI au titre de l'année 2016.

* *

*

La mise en place des pôles de programmation se déroulera en 2016 pour les DIRCOFI Nord, Est, RAB, IDF, Sud-Est Réunion, Sud-Pyrénées, Sud-Ouest et en 2017 pour la DIRCOFI Ouest.

Chaque direction concernée par la mise en place d'un pôle en 2016 doit inscrire dans les meilleurs délais possibles cette nouvelle organisation à l'ordre du jour d'un CTL, pour avis, s'agissant des DIRCOFI, et pour information, en ce qui concerne les DR/DDFiP.

Le Directeur Général des Finances Publiques

Signé

Bruno PARENT

Services à contacter :

Bureau CF-1A

– Héloïse SIMOËNS – AFIPA, tél : 01 53 18 64 98

Courriel : heloise.simoens@dgfip.finances.gouv.fr

– Nicolas DOREMUS – IP, tél : 01 53 18 08 74

Courriel : nicolas.doremus@dgfip.finances.gouv.fr

– Frédéric FARRE – Inspecteur, tél : 01 53 18 08 75

Courriel : frederic.farre@dgfip.finances.gouv.fr

Bureau CF-1C : programmation et des échanges internationaux

– Philippe SCHALL – AFIPA, tél : 01 53 18 22 02

Courriel : philippe.schall@dgfip.finances.gouv.fr

– Emmanuel LE MARCHANT DE TRIGON – IP, tél : 01 53 18 07 15

Courriel : emmanuel.le-marchant-de-trigon@dgfip.finances.gouv.fr

Pièces jointes à la note :

[Annexe 1 : Cahier des charges du pôle de programmation](#)

[Annexe 2 : Méthode de suivi des dossiers via Alpage](#)

[Annexe 3 : Modèle de fiche méthode vierge](#)

[Annexe 4 : Exemple de fiche méthode – fortes provisions et cotation risque élevée](#)